

Chiens, chats et animaux de compagnies en France - 224 -

Transcription en français, version VIP

En France, il y a plus d'animaux de compagnie que d'habitants. Mais, est-ce que les Français ont plus de chiens ou plus de chats ? Quels sont les rapports entre les Français et les animaux de compagnie ? Quelles sont les lois qui protègent ces animaux ? On va voir tout ça dans cet épisode deux-cent-vingt-quatre (224) du podcast Fluidité. Alors, c'est parti !

Bonjour à toutes et à tous et bienvenue dans mon podcast !

Aujourd'hui, je vous propose un sujet sympathique pour cet épisode, on va parler ensemble des animaux de compagnie. Donc ce sont des animaux domestiques qu'on a à la maison, chez soi et qui nous tiennent compagnie. On va parler des chiens et des chats, mais à la fin, je parlerai rapidement des autres animaux de compagnie que les Français aiment.

On dit un animal de compagnie mais on peut aussi dire un animal domestique. Il y a le verbe domestiquer qui existe. Par exemple, le chien a été domestiqué par l'homme. Et comme je l'ai dit, on utilise le verbe "tenir compagnie à quelqu'un". Par exemple, mon chien me tient compagnie, ça veut dire qu'il est présent à mes côtés dans mon quotidien.

Alors, je vais commencer par vous dire quel animal de compagnie est le plus présent dans les foyers français. C'est le chat !

Alors, oui, ça peut peut-être vous surprendre, ce n'est pas le chien, mais on va voir pourquoi. En France, il y a environ 15 millions de chats pour une population de 70 millions d'habitants, c'est pas mal ! En français, l'argot pour dire un chat, c'est un "minet" ou "un matou" pour dire un gros chat. Et on appelle un chat "minou" quand on ne connaît pas son prénom. Et, à propos des chiens, il y en a environ 7,5 millions en France, donc à peu près 2 fois moins que les chats.

Alors, pourquoi il y a plus de chats que de chiens en France ? Ça s'explique parce que la majorité des Français vivent dans des grandes villes où c'est plus facile d'avoir un chat, surtout quand on vit dans un appartement sans jardin. Et dans les centres villes de France, il y a plus souvent des appartements.

Les chats sont plus discrets que les chiens et surtout, ils sont beaucoup plus autonomes. Il n'y a pas besoin de les sortir quotidiennement et ils peuvent rester 3 ou 4 jours tout seuls. Donc c'est beaucoup plus pratique quand on habite en ville. Et quand j'habitais à Bordeaux, j'avais un chat, moi aussi.

Ensuite, à la campagne, c'est plus facile d'avoir un chien quand on a une maison avec un jardin assez grand pour qu'il puisse y gambader tout seul. Il y a également plus de quartiers tranquilles de grands espaces verts ou de forêts pour que les chiens puissent se promener et courir. "Gambader", c'est un verbe pour dire se promener en sautant, en sautant un peu. Et en ce qui concerne les chats, à la campagne, en général les chats domestiques sortent des maisons en journée et se promènent librement dans les rues, dans les champs et dans les forêts. Ils font leur vie, comme on dit.

C'est pour ça qu'on voit très souvent des chats dans la rue en France, surtout en dehors des villes.

Les chats vont où ils veulent puisqu'ils considèrent qu'ils sont chez eux partout ! Donc ici, dans notre jardin, on voit passer des chats des voisins tout le temps. Parfois, ils viennent faire caca dans notre jardin et ils repartent ! Heureusement, ils ont au moins la gentillesse d'enterrer leur caca !

Donc, les chats dans la rue, qu'ils appartiennent à quelqu'un ou pas, c'est très courant en France.

Par contre, il n'y a aucun chien errant en France, aucun chien qui ne vit dans la rue sans propriétaire.

Tous les chiens errants sont obligatoirement ramassés par la fourrière. Théoriquement, les chats errants doivent être ramassés aussi, mais c'est moins souvent le cas.

Et la fourrière est l'endroit où ils sont envoyés quand ils sont retrouvés dans la rue.

Toutes les villes doivent avoir une fourrière, donc un refuge pour les chiens et les chats.

Ce qui veut dire que laisser son chien tout seul dans la rue est interdit en France. Un chat aussi en théorie, mais c'est toléré quand même.

Ici, les gens se parlent sur les groupes Facebook et signalent les chiens errants, donc ils demandent s'il appartient à quelqu'un, sinon, ils préviennent la police ou la gendarmerie.

En France, c'est illégal de laisser un chien seul et encore moins de l'abandonner.

Théoriquement, un chien ne doit pas être à plus de 100 mètres de son propriétaire. Et pour les chats, c'est un kilomètre.

Et comment on sait à qui il appartient ?

Eh bien, depuis quelques années déjà, les propriétaires ont l'obligation de faire identifier leur chien ou leur chat. Ils doivent obligatoirement leur faire mettre une toute petite puce électronique dans le corps. Ils doivent aussi les faire vacciner d'ailleurs.

Ce qui veut dire que si un chien est retrouvé seul dans la rue, on va l'emmener au refuge et le scanner pour identifier son propriétaire.

Le propriétaire va être contacté pour venir récupérer son chien et il va payer des frais de fourrière.

Si le propriétaire ne vient pas récupérer son animal au bout de 8 jours, il appartiendra au refuge, il sera considéré comme abandonné.

Et abandonner un chien est considéré comme un acte de cruauté et maltraitance.

Et la maltraitance ou la cruauté sont punies par la loi française d'une amende pouvant aller jusqu'à 45000€ et d'une peine de prison, selon les situations.

Malheureusement, malgré toutes ces lois qui protègent les animaux, la France a le record du nombre d'animaux de compagnie abandonnés. Environ 100 000 animaux sont abandonnés chaque année. Des chiens, mais pas seulement.

En fait, ces abandons augmentent en été. Parce que les gens partent en vacances sans pouvoir emmener leur animal de compagnie et préfèrent l'abandonner sur le bord de la route, c'est vraiment triste et inacceptable.

Le problème est que, très souvent, les logements de tourisme n'acceptent pas les animaux de compagnie ici en France, parce que certains animaux qui n'ont pas été éduqués par leur maître font des dégâts dans le logement.

Donc les maîtres de chiens doivent trouver des solutions pour partir en vacances sans leur animal quand ils ne peuvent les emmener. Cela dit, ce n'est pas une excuse pour abandonner un animal.

Il y a plusieurs solutions pour faire garder son animal quand on part en vacances.

Premièrement, on peut l'amener dans un chenil. C'est comme un hôtel pour chien. C'est une solution qui n'est pas chère parce que le chenil garde plusieurs chiens en même temps. L'inconvénient est que les chiens sont souvent tous regroupés dans un enclos, c'est-à-dire une très grande cage extérieure.

Une autre solution est de trouver un ami ou un proche qui puisse garder l'animal de compagnie, c'est le mieux quand c'est comme ça, évidemment.

Quand je partais en vacances, je demandais à un ami de confiance d'aller chez moi tous les 3 ou 4 jours pour s'occuper de mon chat pendant quelques minutes.

Sinon, il y a des pet-sitters, donc des personnes qui gardent les chiens pendant quelques jours chez eux, comme des baby-sitters pour les bébés.

Alors, en français, on peut dire une baby-sitter ou une nounou pour les bébés.

Et pour les animaux, on peut dire un gardien d'animaux ou un dog-sitter ou un pet-sitter.

Et c'est ce que ma femme et moi faisons. On garde souvent des chiens ici chez nous pendant quelques jours si leurs propriétaires partent en vacances. Ça nous permet d'avoir différents chiens toute l'année. Et on peut décider de faire des pauses quand on en a besoin. C'est super pour nous et pour les propriétaires aussi. En général, on ne garde qu'un seul chien à la fois, c'est plus pratique.

Parlons maintenant de la SPA, la Société Protectrice des Animaux. Créée en 1845, c'est la plus vieille association de défense animale du pays. Ses missions sont cruciales pour nos amis les bêtes, les animaux.

Parce que, d'abord, la SPA s'occupe du sauvetage : elle gère plus de 60 refuges et récupère les animaux perdus ou maltraités.

Ensuite, elle s'occupe de l'adoption responsable : à la SPA, on cherche la famille idéale pour un certain animal. Donc la SPA conseille un animal adapté à la personne. Par exemple, si une personne âgée veut un chien, ils lui conseilleront plutôt un petit chien, au lieu d'un Danois qui sera trop gros pour elle.

Et la SPA lutte contre l'abandon par des campagnes de sensibilisation massives dans les médias.

Bien sûr, il y a aussi la fondation Brigitte Bardot, qui propose 4 grands refuges pour héberger plus de 13 000 animaux. Pas seulement des chiens et chats, mais aussi des chevaux, des animaux de la ferme, etc. La fondation lutte aussi contre la défense animale, qui était le combat de presque toute la vie de Brigitte Bardot, qui est malheureusement décédée il y a quelques semaines. L'épisode de Brigitte Bardot est le numéro 143 si vous voulez écouter sa biographie.

Mais il y a d'autres lois qui protègent les animaux.

Depuis 2024, une loi interdit aux animaleries de vendre des chiens et des chats. C'est également interdit de vendre ces animaux par internet. Les animaleries, ce sont ces magasins où on peut acheter des poissons ou des tortues, par exemple.

Pour pouvoir vendre des chiens ou des chats, il faut être éleveur spécialisé, donc avoir une autorisation professionnelle.

Par contre, on peut en donner gratuitement sur internet.

Dans tous les cas, quand on vend ou quand on donne un animal, le nouveau propriétaire doit signer un certificat d'engagement. C'est un document qui explique comment bien s'occuper des animaux, leurs besoins, leurs droits, les devoirs légaux des propriétaires, etc.

Donc, c'est vraiment bien que les animaux soient de plus en plus protégés contre tous les abus, contre la maltraitance, contre le trafic illégal, etc.

Autre chose : En, France, vous pouvez aussi avoir une amende si vous laissez les crottes de votre chien dans la rue. Donc une crotte, c'est un caca en français familier et le mot le plus formel, c'est une déjection. Et le mot vulgaire qui commence par un M, vous le connaissez tous !

En général, l'amende est de 35€, mais certaines villes peuvent décider de l'augmenter.

Parfois, ça peut aller jusqu'à 135€.

Et j'ai une anecdote insolite à ce sujet :

À Béziers, une ville dans le sud de la France, le maire a mis en place un système pour identifier l'ADN dans les crottes de chiens dans la rue pour sanctionner les propriétaires, c'est vraiment incroyable.

Ensuite, toujours au sujet des lois, il y a des restrictions pour les propriétaires de chiens de catégorie 1, qui sont des chiens d'attaque, comme les pit-bulls par exemple. Ces chiens ont le droit de circuler seulement dans la rue, mais pas dans des lieux publics, donc pas dans les transports en commun, par exemple.

La catégorie 2 sont des chiens de défense ou de garde comme des Rottweiler

Et pour ces deux catégories, il faut obligatoirement promener le chien en laisse et avec une muselière. La laisse, c'est la corde qu'on utilise pour le tenir et le promener. Et la muselière, c'est un objet qui maintient la gueule de l'animal fermée pour ne pas qu'il morde.

Ces règles existent parce que ces races sont considérées comme plus puissantes ou potentiellement dangereuses si elles sont éduquées à l'attaque malheureusement.

C'est également déplorable parce que, tous les chiens naissent gentils.

Autre chose, en France, si un animal de compagnie fait du bruit toute la nuit et que ça dérange les voisins, c'est interdit par la loi. Si par exemple, un chien aboie ou un chat miaule. Donc on dit "aboyer" pour un chien et "miauler" pour un chat.

Alors, bien sûr, il y a d'autres animaux de compagnie chez les Français.

Des oiseaux, des poissons, des hamsters, mais aussi des NAC, des nouveaux animaux de compagnie comme des reptiles, etc, etc.

Maintenant, c'est à vous de pratiquer : dites-moi dans les commentaires ce que vous pensez de ces statistiques, de ces lois. Quel animal est très commun dans votre pays ? Quel animal de compagnie vous avez ? Je lirai vos commentaires et j'y répondrai aussi.

Voilà, j'espère que cet épisode vous a intéressé, merci beaucoup de l'avoir écouté jusqu'au bout ! Vous pouvez me mettre un like et 5 étoiles sur les plateformes de podcast si vous aimez ce que je propose. Et moi, je vous dis à très bientôt !